

GUIDE



INSERR

GUIDE N°1

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite en quelques mots

Guide de l'AAC

Novembre 2003



Préambule

L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC) souvent appelé « **conduite accompagnée** » est un moment clé de la démarche de formation des conducteurs dans le sens d'une plus grande sécurité.



L'AAC offre une chance d'acquérir pendant un, deux, voire trois ans, une expérience concrète de la conduite avant l'obtention du permis ; c'est une occasion unique de parvenir à mieux maîtriser son comportement dans des conditions de circulation variées.



L'AAC offre un cadre convivial et personnalisé puisqu'une équipe entoure l'apprenti conducteur ; l'accompagnateur, membre de la famille ou non, l'enseignant de la conduite, l'assureur, conjuguent leurs efforts pour faire prendre conscience des risques routiers, apprendre à les anticiper et à les éviter.



L'AAC offre un climat rassurant puisque l'étalement de la formation permet à l'apprenti conducteur d'accéder progressivement à l'autonomie, d'apprendre à dédramatiser la conduite, à mieux se connaître et se contrôler.



L'AAC est une procédure simple et accessible que vous pourrez découvrir grâce au présent **guide**

Alors, rejoignez ceux qui ont fait le choix de l'apprentissage anticipé de la conduite : c'est une formation efficace pour mieux prendre la route...

Table des matières

L'AAC C'EST QUOI ?	3
POURQUOI L'AAC ?	4
LES OPINIONS SUR L'AAC	5
▪ Pour	5
▪ Contre	6
▪ L'AAC, un choix réel	7
LES CONDITIONS DE L'AAC	8
LA GARANTIE D'UNE FORMATION STRUCTURÉE ET VALIDÉE	9
VERS LA CONDUITE AUTONOME	10
LE CHOIX DE L'ÉCOLE DE CONDUITE	11
L'INSCRIPTION	12
LA PÉRIODE DE FORMATION INITIALE	13
▪ Le déroulement	13
▪ Attestation de fin de formation initiale	14
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE	15
▪ Être accompagnateur et être accompagné : Avantages et contraintes	15
▪ Le déroulement	16
JEUX-TESTS	17
▪ Alcool et conduite	18
▪ Vitesse et conduite	20



C'est quoi ?

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), ou « **conduite accompagnée** », permet à toute personne qui veut apprendre à conduire de :

- suivre une formation solide et structurée pour une conduite plus sûre,
- conduire une voiture dès 16 ans (et sans limite supérieure d'âge) en présence d'un accompagnateur (phase de conduite accompagnée),
- découvrir des situations de conduite les plus variées possibles et donc acquérir une expérience de la conduite avant même de passer l'examen du permis de conduire,
- développer des comportements sécuritaires et le sens du partage de la route,
- obtenir un meilleur taux de réussite au permis de conduire : en 2002 environ 73 % des candidats au permis « B » via la filière de l'AAC ont réussi leur permis du premier coup contre 49 % via la filière traditionnelle.
- bénéficier d'un délai probatoire du permis de conduire de deux ans au lieu de trois ans.

Par ailleurs, une fois le permis obtenu, le jeune bénéficie souvent d'avantages au niveau de l'assurance, signe que les assureurs valorisent cette filière d'apprentissage : réduction de 50 % de la surprime conducteur novice la première année, puis suppression la deuxième année, sans accident responsable. Certaines compagnies ou mutuelles d'assurance appliquent même la suppression totale de la surprime « conducteur novice » après réussite au permis de conduire. Ces avantages sont importants puisqu'ils financent en grande partie la formation.

Autre signe de l'intérêt de cette formation, des conseils régionaux ou généraux accordent aux jeunes des aides pour financer une partie de leur formation.



Pourquoi ?

Favoriser l'expérience de la route pour diminuer
le surrisque des jeunes conducteurs

Pour les jeunes conducteurs particulièrement exposés aux risques routiers

- La route est la première cause de mortalité des jeunes de 18 à 24 ans.
- Ils représentent 9 % de la population, plus de 20 % des tués et 22 % des blessés graves.
- Parmi l'ensemble des conducteurs tués, un sur cinq est titulaire du permis de conduire depuis moins de 2 ans.
- Le risque d'accident corporel est multiplié par 3 dans les 3 premières années de conduite.

Pourquoi ce surrisque ?

Le risque des jeunes conducteurs vient de plusieurs éléments comme par exemple :

- le manque d'expérience de la conduite,
- le non-respect des règles de sécurité,
- l'incompréhension des situations à risques ou des facteurs d'accident,
- la volonté de se dépasser, d'aller au-delà de ses limites,
- le goût du risque, des interdits, le plaisir de la conduite,
- le contexte des déplacements (sorties, pression des autres jeunes).

Comment y faire face

En suivant une formation d'une durée minimum d'un an pendant laquelle le jeune :

- se forge une expérience en étant encadré par un enseignant de la conduite et par un accompagnateur,
- acquiert des connaissances en matière de sécurité routière notamment sur les situations d'accidents et les facteurs de risque.

AAC :
Le meilleur choix
de formation



Les opinions

POUR

Ce qu'ils en disent et ce qu'ils en pensent.

Le point de vue des parents

- ✓ "Pour protéger mon enfant, lui donner de l'expérience, être présent".
- ✓ "Pour me rassurer sur ses capacités à circuler, pour éviter de trop m'inquiéter quand il conduira seul".
- ✓ "Parce que sa cousine l'a fait, qu'il m'a tanné pour faire pareil et que ma femme voulait aussi que l'on fasse pareil".
- ✓ "Parce que c'est intéressant au niveau de l'assurance".
- ✓ "Parce que mon entreprise nous a parlé de l'intérêt de cette formation".
- ✓ "Parce que la réussite au permis de conduire est meilleure."
- ✓ "Parce que les risques d'accidents sont plus faibles grâce à l'AAC".

Le point de vue des jeunes

- ✓ "Je veux conduire le plus tôt possible, je ne vais pas attendre d'avoir 18 ans pour apprendre à conduire".
- ✓ "Je veux pouvoir me déplacer en sécurité sans rien demander quand je serai majeur".
- ✓ "Mes copains l'ont fait, pourquoi pas moi ?".
- ✓ "C'est forcément bien car on fait beaucoup de kilomètres, pas comme ceux qui font seulement le tour du quartier".
- ✓ "C'était le contrat passé avec mes parents si j'avais de bonnes notes".
- ✓ "En tout cas ça m'a permis de parler avec mon père, et ça c'est bien".
- ✓ "Je ne croyais pas que mes parents pouvaient être si disponibles. Même si des fois on s'est "engueulés", c'était chouette !".
- ✓ "Je ne leur ai encore pas dit, mais merci de m'accorder cette confiance".



CONTRE

Ce qu'ils en disent et ce qu'ils en pensent.

Pourquoi cette formation est-elle encore peu choisie ?

Le point de vue des parents

- ✓ "L'AAC, je ne connais pas c'est quoi ? ... non pas dès 16 ans !".
- ✓ "C'est cher, beaucoup plus qu'une formation normale".
- ✓ "Ça peut être dangereux : on n'a pas de doubles commandes et on n'est pas formé pour...".
- ✓ "On ne me l'a pas proposé".
- ✓ "J'ai peur qu'il abîme ma voiture".
- ✓ "C'est compliqué, ça prend du temps, faut faire des papiers".
- ✓ "Je ne me sens pas capable d'accompagner mon fils".
- ✓ "Mais qu'est-ce qu'on demande à l'accompagnateur : il doit repasser le code ? On vérifie ses capacités ? On lui demande de suivre une méthode ? On lui donne quoi pour l'aider ?"

Le point de vue des jeunes

- ✓ "Je n'ai pas envie d'apprendre à conduire avec mes parents".
- ✓ "Je n'ai pas envie de leur en parler ou qu'ils sachent que ça existe sinon ma mob finira au garage".
- ✓ "C'est cher, je ne peux pas imposer ça à mes parents, et j'ai pas encore les moyens".
- ✓ "J'ai 18 ans, je n'ai pas envie d'attendre pour passer le permis".



L'AAC
On ne connaît pas
vraiment



Un choix réel

Aujourd'hui on se rend compte que l'AAC est souvent :

- un choix des parents pour protéger leurs enfants des risques routiers,
- une demande des jeunes pour accéder rapidement à une autonomie, une mobilité.

Grâce à l'AAC, les parents peuvent parfois **renouer un dialogue** devenu difficile et rétablir un climat de confiance mutuellement enrichissant.

L'AAC est un moment privilégié où les parents servent de guide au jeune pour acquérir de l'autonomie au moindre risque.

Ne pas choisir l'AAC est souvent le fait :

- d'idées fausses sur l'AAC,
- de la peur de ne pas savoir assurer le rôle d'accompagnateur,
- d'une méconnaissance de ce mode de formation...

Pour toutes ces raisons, le choix se porte sur une formation traditionnelle, même si celle-ci engendre bien souvent des inquiétudes de la part des parents une fois le permis obtenu par le jeune.

Les parents qui choisissent l'AAC pour leur premier enfant,
font à nouveau ce même choix avec leurs autres enfants.

Cependant, tous les jeunes ne peuvent bénéficier d'un accompagnement familial. Des associations proposent des accompagnateurs bénévoles qui vont jouer ce rôle de relais vers l'accès à l'autonomie et souvent la vie professionnelle. Pour ces jeunes, l'AAC est alors le meilleur choix d'intégration sociale.



**Informés,
On choisit l'AAC**

Les conditions



L'accompagnateur

- Il doit être âgé de 28 ans au moins,
- Titulaire du permis B depuis au moins 3 ans,
- Avoir obtenu l'accord de la compagnie d'assurance pour être accompagnateur,
- Ne pas avoir été condamné pour certains délits (homicide et blessures involontaires, conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, délit de fuite, refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, conduite sous le coup d'une suspension ou d'une annulation du permis de conduire),
- Être nommément désigné au contrat de formation liant l'auto-école, le jeune, l'accompagnateur.
- Plusieurs accompagnateurs peuvent être désignés.



Le jeune

- Il doit être âgé de 16 ans au moins,
- Inscrit en formation « AAC » dans une école de conduite agréée par la préfecture,
- Titulaire d'un livret d'apprentissage validé par le préfet,



Le véhicule utilisé en conduite accompagnée

- Il doit être équipé :
 - de deux rétroviseurs latéraux, l'un à droite, l'autre à gauche,
 - d'un macaron autocollant ou magnétique à l'arrière.
- Il peut être muni d'un embrayage automatique ou d'un changement de vitesses automatique.
- Une remorque peut être attelée au véhicule en accord avec l'assureur, si elle n'entraîne pas de classement dans la catégorie E.
- Un ou plusieurs véhicules désignés au contrat peuvent être utilisés.





La garantie d'une formation structurée et validée

L'AAC comprend deux périodes de formation qui vont permettre à un jeune de se déplacer dans un environnement au départ complexe pour lui.

La formation initiale

- est centrée sur des objectifs théoriques et pratiques clairement définis dans un livret d'apprentissage renseigné par l'apprenti conducteur,
- repose sur un dialogue indispensable entre l'enseignant, l'apprenti conducteur, l'accompagnateur : chacun sait où il va, ce qu'il doit faire, ce qui est acquis,
- permet, grâce à des validations continues, de s'assurer que les compétences de base sont acquises avant de partir en conduite accompagnée.

La conduite accompagnée

- permet au jeune de bénéficier de l'expérience et des conseils d'un accompagnateur : celui-ci dispose d'un guide pour faciliter sa mission,
- est suivie dans sa progression grâce au livret d'apprentissage tenu à jour par le jeune,
- est renforcée par des rendez-vous pédagogiques à l'école de conduite pour vérifier les progrès réalisés et échanger sur des thèmes relatifs à la sécurité routière avec d'autres jeunes et accompagnateurs,
- permet un conseil personnalisé et professionnel tant aux jeunes conducteurs qu'aux accompagnateurs,
- présente l'avantage de pouvoir continuer à se former à son rythme et en toute souplesse, sans contrainte d'horaires de leçons à respecter.

L'AAC
Apprentissage raisonné et
sérieux
Conduite responsable et
prudente



Vers la conduite autonome

1

ENTRÉE DANS L'AAC

Formation initiale

- Formation de base théorique et pratique en école de conduite agréée par la préfecture,
- Réussite à l'épreuve théorique du permis de conduire (le code),
- Validation des 4 étapes de la formation définies dans le livret d'apprentissage par l'attestation de fin de formation initiale*.

** délivrée par l'enseignant et transmise à l'assureur*

Conduite accompagnée

- Acquisition d'une expérience de la conduite avec un accompagnateur pendant un an minimum et trois ans maximum et sur 3000 km minimum.
- Analyse de l'expérience acquise et discussions autour des thèmes liés à la sécurité routière pendant les rendez-vous pédagogiques.
- Période validée par l'attestation de fin de conduite accompagnée* après réussite à l'épreuve pratique du permis de conduire : reconnaissance du niveau acquis pour se déplacer de manière autonome.

2

ENTRÉE EN PÉRIODE AUTONOME DE CONDUITE

L'AAC,
bien se former
pour mieux conduire
et se conduire





Le choix de l'école de conduite



Quelques conseils utiles

- 1 Visitez plusieurs établissements pour pouvoir comparer les offres de formation.
- 2 Renseignez-vous auprès de clients ou de connaissances, pour avoir leur avis sur leur formation.
- 3 Votre choix ne doit pas se faire sur le seul critère de proximité.
- 4 Méfiez-vous des prix bas incompatibles avec une prestation de qualité.
- 5 Vérifiez que des réponses précises sont apportées sur les intérêts qu'offre la formation AAC par rapport à la filière traditionnelle. Posez des questions sur les rendez-vous pédagogiques : comprennent-ils bien une phase en voiture et une phase en salle ? L'animation est-elle collective (à favoriser) ou individuelle ?
- 6 Interrogez l'établissement sur l'organisation de la formation théorique : se fait-elle sous forme de cours explicatifs ou animations de groupe et de tests, ou se limite-t-elle aux seuls tests audio-visuels corrigés, insuffisants pour une formation de qualité ?
- 7 Assurez-vous de l'organisation pratique de la formation : durée des leçons, rythme proposé, véhicules utilisés. La formation se fait-elle uniquement de manière individuelle ou vous propose-t-on des cours avec d'autres élèves ou des voyages-écoles (très formateurs) ?
- 8 Assurez-vous des conditions de présentation à l'examen du permis de conduire : L'établissement procède-t-il à des examens blancs ? Quels sont les délais de présentation moyens ? Combien coûte un échec ?
- 9 Quelques critères supplémentaires pour fixer votre choix :
 - la qualité de l'accueil,
 - le pourcentage de réussite au permis en 1^{ère} présentation,
 - l'organisation de la formation : Alterne-t-elle en permanence théorie et pratique ?
 - l'affichage d'un plan de formation théorique : l'enseignement théorique est essentiel. Il doit permettre d'aborder tous les thèmes de sécurité routière. Il ne peut en aucun cas se limiter aux seuls tests audio-visuels, même bien corrigés.
 - L'intervention ponctuelle de spécialistes : pompiers, secouristes, préventeurs santé...

Une Garantie de Qualité



L'inscription

Avant l'inscription

l'école de conduite doit :

- présenter au jeune et à l'accompagnateur le déroulement de la formation :
 - les quatre étapes de la formation initiale avec leurs objectifs théoriques et pratiques,
 - les évaluations permanentes,
 - la période de conduite accompagnée,
 - les rendez-vous pédagogiques.
- réaliser une évaluation de départ (exercice de conduite + entretiens) permettant de proposer un plan de formation **personnalisé** tant théorique que pratique indispensable pour atteindre un niveau de sécurité et d'autonomie.



Cette proposition de formation ne peut en aucun cas être inférieure à **20 heures** de pratique. Elle dépend surtout du temps estimé nécessaire à la validation des quatre étapes de la formation initiale, **selon une procédure définie par le ministère des Transports.**

A l'inscription

l'école de conduite doit :

- remettre un livret d'apprentissage au jeune,
- établir un contrat engageant toutes les parties,
- veiller à la signature par l'assureur de la lettre avenant au contrat d'assurance.

Moyenne nationale
30 H



Période de formation initiale

Le déroulement

« être capable de conduire une voiture sans mettre en danger sa propre sécurité ni celle des autres »

La formation est dispensée par un enseignant de la conduite dans le but d'atteindre des résultats précis en termes de conduite et de sécurité.

Chacune des 4 étapes de la formation fait l'objet d'une évaluation effectuée par l'enseignant permettant d'accéder à l'étape suivante.

L'apprentissage est structuré et progressif afin de garantir l'acquisition des savoirs, savoir-faire, savoir-être nécessaires pour une conduite en sécurité.

L'accompagnateur est obligatoirement présent à l'évaluation de la **quatrième étape de formation**.

Étape N°1

Maîtriser la voiture à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul

Étape N°2

Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction

Étape N°3

Circuler dans des conditions normales sur route ou en agglomération

Étape N°4

Connaître les situations présentant des difficultés particulières

Il est vivement souhaitable, au-delà de ce qui est obligatoire, que **l'accompagnateur s'implique** dans la phase de formation initiale du jeune, en assistant :

- à intervalle régulier à l'apprentissage de la conduite du jeune pour mesurer sa progression et lui manifester de l'intérêt,
- à une ou plusieurs séances de cours théoriques.

**L'AAC
Savoir Mieux pour
Risquer Moins**



Formation initiale

Attestation de fin de formation initiale

L'Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI) permet de s'assurer d'un niveau suffisant pour se déplacer en sécurité avec un accompagnateur à ses côtés. Ce niveau doit être au moins équivalent au niveau requis pour se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire. En effet, **la conduite accompagnée ne peut pallier en aucun cas les carences de la formation.**

Pour obtenir l'attestation, le jeune doit avoir :

- réussi à l'épreuve théorique du permis de conduire,
- satisfait à l'évaluation de la quatrième étape de formation réalisée par l'enseignant en présence de l'accompagnateur.

Une fois ces évaluations réussies, l'attestation de fin de formation initiale est signée par l'enseignant et le responsable de l'école de conduite, puis transmise à l'assureur.

AFFI
Obligatoire pour
la conduite
accompagnée

La délivrance de l'attestation de fin de formation initiale un moment clé :

Au niveau légal

Si l'accompagnateur est absent, l'attestation ne pourra pas être délivrée.

Au niveau sécuritaire

L'enseignant, l'accompagnateur et le jeune mesurent le niveau de sécurité atteint.

Au niveau de la confiance

L'accompagnateur et le jeune doivent se sentir en mesure de partir ensemble sur la route. L'enseignant fournit les conseils utiles pour faciliter les premières sorties, éviter les situations de stress, de découragement ou de conflit possible.

Au niveau relationnel

C'est un passage de **relais** entre l'enseignant et l'accompagnateur. L'enseignant de la conduite reste cependant disponible tant pour l'accompagnateur que pour le jeune conducteur pour répondre à toutes leurs questions ou les conseiller pendant les phases d'accompagnement.

Au niveau pédagogique

L'enseignant de la conduite s'engage à organiser les rendez-vous pédagogiques pour permettre à chacun de faire le point sur la période écoulée, de vérifier l'expérience acquise et d'approfondir les connaissances en matière de sécurité routière.



La conduite accompagnée

Etre accompagnateur et être accompagné

Avantages et contraintes

Etre accompagnateur est un choix

- Il semble important à certains parents ou membres d'une famille de s'investir dans l'apprentissage de l'autonomie de leur enfant au volant. Pour beaucoup d'accompagnateurs, même s'il y avait des craintes au départ, ce nouveau mode de relation leur a permis de s'investir dans une action éducative qui représente beaucoup pour l'adolescent et pour eux-mêmes.
- Aider son enfant à analyser des situations de conduite lui permet de mieux comprendre la route et ses pratiques.
- Accompagner son enfant dans l'apprentissage de la conduite, c'est aussi l'occasion de remettre en question ses propres pratiques, sa propre vision de la conduite, de réfléchir à d'autres comportements, d'apprendre à partager la route. C'est ne pas avoir peur des débats contradictoires souvent très enrichissants.

Etre accompagné est un souhait

De nombreux jeunes insistent pour pratiquer la conduite accompagnée.

Ils manquent souvent d'arguments pour convaincre leurs proches. Bien sûr, il y a le gain financier sur la prime d'assurance. Mais au-delà, cette formation est plus sécuritaire.

L'accompagnateur doit être un guide, un garde-fou, un modèle pour le jeune. Il a un rôle modérateur, notamment en matière de vitesse.

L'AAC, c'est un des rares moments où les jeunes demandent un appui...

Ne les décevons pas et agissons ensemble pour plus de sécurité : chacun a son rôle à jouer pour réduire les accidents de la route.

L'AAC
Une opportunité pour
mieux se connaître
Un moment de partage



La conduite accompagnée

Le déroulement

Les conditions de cette phase

- L'obtention de l'attestation de fin de formation initiale.
- L'assurance : remise à l'assureur d'un exemplaire de l'attestation qui date l'entrée en période d'accompagnement.
- Le livret d'apprentissage, dans lequel seront consignés les types de parcours, les conditions de circulation, les observations. Il doit être conservé dans le véhicule et tient lieu de titre de police à présenter lors des contrôles routiers.
- Le macaron (CA) à apposer à l'arrière du véhicule.

Le déroulement de l'accompagnement

- 3 000 km minimum dans des contextes diversifiés (agglomérations, routes, autoroutes).
- Deux rendez-vous pédagogiques (ou trois) en école de conduite avec présence obligatoire de l'accompagnateur (2x3 h) ou (3x2 h).
- Respect des règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse spécifiques aux conducteurs novices : en cas d'infractions, l'accompagnateur comme l'élève pourront être sanctionnés.

Les rendez-vous pédagogiques

A quel moment ont-ils lieu ?

- Premier RDV entre le quatrième et le sixième mois de la période d'apprentissage (environ 1 000 km ont été parcourus).
- Deuxième RDV dans les deux derniers mois (au moins 3 000 km ont été parcourus).
- Troisième RDV éventuellement proposé par l'école de conduite ou demandé par l'élève.

Comment se déroulent-ils ? 2 phases :

- Une évaluation de la conduite du jeune, avec la présence de l'accompagnateur (60 minutes environ). L'enseignant observe les points positifs et ceux à améliorer et corrige des dérives.
- Une animation en salle, individuelle ou collective, l'animation collective étant plus souhaitable car plus riche d'échanges (au moins trois jeunes et leurs accompagnateurs).

L'enseignant

- Recueille les expériences et vécus de chacun, facilite les discussions sur les pratiques de conduite, les manières de faire ou d'être. Il conseille, rassure les uns (jeunes) et les autres (accompagnateurs).
- Anime des échanges sur des thèmes liés à la sécurité tels que l'alcool, la vitesse, la vigilance, la fatigue, les assurances...



Jeux tests

Ces deux jeux tests retracent en partie des éléments abordés lors des rendez-vous pédagogiques.

Attention cependant, l'objet des rendez-vous pédagogiques n'est pas de tester des connaissances mais de discuter de points importants pour la sécurité de tous.

Dans ce guide, des réponses aux questions sont données. Il appartient à l'enseignant de la conduite de vous expliquer ces réponses ou de vous donner un **complément** d'information si certaines réponses vous étonnent.

N'hésitez pas à interroger l'enseignant de la conduite et son équipe. Ils sont disponibles pour répondre à vos questions lors des rendez-vous pédagogiques ou à chaque fois que vous en éprouvez le besoin.





Alcool et conduite

- 1/ Voici des consommations prises dans un restaurant.
A votre avis quelle est la consommation (dose bar) qui entraîne la plus faible alcoolémie :
 - a) une bière et deux verres de vin,
 - b) un baby et deux verres de vin,
 - c) deux vodkas.

- 2/ Lorsque au cours d'une soirée vous avez bu, pour reprendre le volant en toute sécurité, vous devez :
 - a) boire beaucoup d'eau pour diluer l'alcool et reprendre le volant après avoir uriné,
 - b) prendre de la menthe forte ou un café pour retrouver votre vigilance,
 - c) attendre environ deux heures pour chaque verre bu afin que l'alcool s'élimine,
 - d) attendre de vous sentir bien et réveillé.

- 3/ Votre taux d'alcoolémie se situe entre 0,5 g et 0,79 g d'alcool par litre de sang :
 - a) ce taux est équivalent à un taux compris entre 0,25 mg et 0,39 mg d'alcool par litre d'air expiré,
 - b) vous avez commis une infraction de type délit routier sanctionnée par un retrait automatique de six points sur votre permis et risquez une peine de prison plus une lourde amende,
 - c) vous avez commis une infraction de type contraventionnel sanctionnée par un retrait automatique de six points sur votre permis et une amende de 132 €.

- 4/ Les accidents de la circulation liés à l'alcool :
 - a) sont surtout dus aux alcooliques,
 - b) sont à l'origine de 35 % des accidents mortels de la circulation,
 - c) sont le fait de 3 % de conducteurs.

- 5/ Avec une consommation d'alcool, le temps de réaction est :
 - a) diminué, car le cerveau est embrumé,
 - b) augmenté, car on est plus réactif,
 - c) diminué, car on est moins vigilant,
 - d) augmenté, car le cerveau réagit plus lentement.

- 6/ Lors d'une soirée où vous avez consommé de l'alcool, vous souhaitez prendre le volant en sécurité, quel test faites-vous ?

Les réponses

1/ La bonne réponse est la "c".

Le taux d'alcoolémie est fonction du nombre de verres bus et ce quel que soit l'alcool. Il y a autant d'alcool dans un verre de vin, de whisky ou de bière à dose bar égale.

2/ La bonne réponse est aussi la "c".

Pour éliminer un verre d'alcool il faut compter en moyenne deux heures après l'ingestion.

3/ Les bonnes réponses sont "a" et "c".

Vous êtes en infraction, à la limite du seuil du délit, si votre alcoolémie est de 0,79 g d'alcool par litre de sang. Amende et retrait de six points de votre permis de conduire sont appliqués.

4/ Les bonnes réponses sont "b" et "c".

L'alcoolémie est retrouvée dans 35 % des accidents mortels. Ainsi 3 % des conducteurs roulent avec un seuil équivalent au délit (à partir d'une alcoolémie de 0,8 g/l). Ce ne sont pas toujours les mêmes et ce ne sont pas forcément des alcooliques dépendants !

5/ La bonne réponse est "d".

Lorsque le temps de réaction augmente, on est plus lent à réagir.

6/ Aucun.

Si ce n'est le test de l'attente (environ deux heures par verre) ou l'éthylotest pour confirmer que votre taux d'alcoolémie est proche de zéro (dans ce cas le réactif est jaune, il devient vert si votre alcoolémie est importante). Une règle d'or : ne pas boire quand on doit prendre le volant !

Que dire de vos résultats ?



Une majorité de bonnes réponses prouve votre niveau de connaissances. C'est bien.

Appliquer ces connaissances, c'est encore mieux pour votre sécurité. Ces différents points et bien d'autres seront traités par l'enseignant de la conduite lors des rendez-vous pédagogiques.



Par contre, si vous avez peu de bonnes réponses, rassurez-vous !

Après les rendez-vous pédagogiques, vous serez capable d'y répondre et surtout d'expliquer le pourquoi des réponses et les mesures à prendre pour éviter de se mettre en situation de risque important.

Connaître ces données physiques, physiologiques, statistiques ou réglementaires permet de mieux comprendre la légitimité des règles, l'utilité des actions de prévention du risque routier et des actions de formation des usagers de la route.

Les rendez-vous pédagogiques sont une opportunité pour réorganiser vos connaissances, pour vous donner plus d'aisance dans l'accompagnement, pour mieux comprendre les pratiques de conduite à mettre en place chez le jeune.



Vitesse et conduite

1/ Le temps de réaction moyen au volant est d'environ :

- a/ 1/2 seconde
- b/ 1 seconde
- c/ 2 secondes

2 / Lorsque la vitesse est multipliée par deux, la distance d'arrêt est multipliée par :

- a/ 2
- b/ 3
- c/ 4

3/ Lorsqu'un conducteur roule par beau temps sur autoroute au maximum de la vitesse autorisée, il doit garder avec le véhicule qui le précède une distance de sécurité d'environ :

- a/ 20 mètres
- b/ 40 mètres
- c/ 80 mètres

4/ Le passager arrière (70 kg) non ceinturé, lors d'un choc violent à 100 km/h, deviendra un projectile équivalent à :

- a/ 70 kg
- b/ 280 kg
- c/ 2800 kg

5/ Par rapport à des pneus sur gonflés, rouler avec des pneus sous gonflés est :

- a/ moins dangereux
- b/ aussi dangereux
- c/ plus dangereux

6/ Depuis 1990, le port de la ceinture de sécurité à l'arrière est obligatoire :

- a/ la nuit seulement
- b/ en toutes circonstances

Les réponses

1/ La bonne réponse est "b".

Mais attention, ce temps de réaction est un temps moyen. Il peut varier d'un individu à un autre et aussi pour un même individu en fonction de différents paramètres : état physiologique, psychologique.... Pour cette raison, le code de la route impose au conducteur de respecter une distance de sécurité d'au moins 2 secondes avec le véhicule qui le précède, temps minimum nécessaire au conducteur pour prévenir tout risque de collision.

2/ La bonne réponse est "c".

En effet, le système de freinage ne fait pas tout ! La distance d'arrêt est liée au carré de la vitesse quel que soit le véhicule.

3/ La bonne réponse est "c".

Et toujours à condition de vigilance suffisante ! Attention à la monotonie de rythme sur autoroute qui multiplie facilement par deux nos temps de réaction. Cet espace de sécurité que l'on doit conserver en toute circonstance est égal à une distance parcourue pendant 2 secondes.

4/ La bonne réponse est "c".

Plus le véhicule va vite, plus le passager emmagasine de l'énergie, d'où une violence de choc qui augmente bien plus vite que la vitesse.

5/ La bonne réponse est "c".

Un pneu sous gonflé se déforme notamment dans les courbes et virages, la surface d'adhérence diminue dangereusement et entraîne une moins bonne stabilité du véhicule.

6/ La bonne réponse est "b".

La ceinture est un bon moyen de se protéger et de protéger les autres dans l'habitacle. (Cf. réponse 4).

Que dire de vos résultats ?



Une majorité de bonnes réponses prouve votre niveau de connaissances. C'est bien. Appliquer ces connaissances, c'est encore mieux pour votre sécurité. Ces différents points et bien d'autres seront traités par l'enseignant de la conduite lors des rendez-vous pédagogiques.



Par contre, si vous avez peu de bonnes réponses, rassurez-vous ! Après les rendez-vous pédagogiques, vous serez capable d'y répondre et surtout d'expliquer le pourquoi des réponses et les mesures à prendre pour éviter de se mettre en situation de risque important.

Connaître ces données physiques, physiologiques, statistiques ou réglementaires permet de mieux comprendre la légitimité des règles, l'utilité des actions de prévention du risque routier et des actions de formation des usagers de la route.

Les rendez-vous pédagogiques sont une opportunité pour réorganiser vos connaissances, pour vous donner plus d'aisance dans l'accompagnement, pour mieux comprendre les pratiques de conduite à mettre en place chez le jeune.



L'ATOUT AAC

**S'impliquer dans une
formation
dont on comprend l'utilité,**

**Gérer sa formation
en y participant activement,**

**Profiter des conseils d'un
professionnel
et d'un accompagnateur.**



UN GUIDE POUR QUOI ? , POUR QUI ?

- Vous voulez conduire ?
- Vous devez apprendre à conduire ?
- Vous voulez comprendre ce qu'est l'apprentissage de la conduite ?
- Vous souhaitez pour vos proches, votre enfant une formation sérieuse ?
- Vous voulez accompagner votre enfant vers une autonomie de déplacement ?
- Vous voulez convaincre votre famille de l'utilité de la conduite dès 16 ans ?
- Vous voulez limiter votre risque par une formation validée ?

Vous avez répondu OUI à l'une de ces questions
Alors ce guide est fait pour vous.

Ce guide explique le fonctionnement et l'intérêt de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite.

Il répond aux questions les plus fréquentes des personnes qui s'interrogent sur le choix d'un mode de formation à la conduite.

Il donne tous les arguments utiles pour choisir la conduite accompagnée.

Alors laissez-vous guider et bonne route !